

Du dix janvier mil neuf cent quarante huit, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Jeudi 15 Janvier 1948 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
[Signature]

Réunion du 15 Janvier 1948

Le quinze janvier mil neuf cent quarante huit, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents : M. Barre, Maire, Degouff, Guillemard, adjoint, M. M. Coqmat, Lambert, Savoy, Larnat, Andlauer, Leroux, Galland, Barber, Chubaud et, Blot, Lemaire, Chaffrot, Faisy, Maurice, Vincent, Chasserauf, Berthiot, Riand, Mme Lemaire. Absent excuse : M. Guardier.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Riand lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture des instructions préfectorales du 25 Dec 1947 sur le vote par procuration des Conseils municipaux.

M. le Maire expose au Conseil que les allocations syndicales Mondetour-Campagne et Mondetour Bois du Roi n'ayant pu réaliser en temps voulu les emprunts proposés au Crédit Foncier de France, le taux de l'intérêt est passé de 5.32% à 5.65 et qu'il convient de modifier la garantie communale pour les annuités suivantes Mondetour Bois du Roi = 99.444 frs - Mondetour-Campagne = 299.333 frs.

Le conseil municipal s'engage à inscrire au budget une imposition éventuelle de 86 et 25 centimes extraordinaires et décide d'accorder la même garantie aux associations Mondetour-Verger et Idéale de Mondetour au cas où elles décideraient de contracter un emprunt au Crédit Foncier de France, pour permettre de commencer les travaux d'électrification avant l'attribution du prêt de la Carte départementale de Crédit.

Le Conseil décide l'application au personnel communal des dispositions de la circulaire n° 126/35/B. H du 31 Dec 1947, insérée au Journal Officiel du 1.1.48

- 1° complément annuel d'après le salaire de base
- 2° Indemnité de résidence de 25%
- 3° Majoration familiale.

Calculés suivant les taux de la circulaire ministérielle, à partir du 1.1.48

Suivant la circulaire préfectorale du 24.12.47, le conseil décide d'attribuer l'indemnité spéciale temporaire pour la période du 24 novembre au 31 décembre 1947, aux agents titulaires et Auxiliaires, dont le traitement de base est au moins égal à 35.000 frs, soit 1.400 frs.

- 2° le supplément d'indemnité de résidence de 470 frs première zone,

Vote par Procuration

Garantie aux associations syndicales

Complément provisoire de traitement

Allocation Spéciale forfaitaire

Envoyé le 17. 1. 1948
Reçu le 22. 1. 1948

Envoyé le 17. 1. 1948
Reçu le 20. 1. 1948

Séance du 15 Janvier 1948

Les crédits inscrits au budget de 1948 pour les traitements du personnel sont suffisants pour permettre le versement de ces indemnités.

Le Conseil approuve le budget présenté par le bureau de bienfaisance. M. Lambertie émet le vœu que le Conseil étudie la possibilité de supprimer cet organisme et d'incorporer au budget communal, pour le prochain exercice, les crédits nécessaires au service des indigents.

Le conseil décide de rembourser les concessions suivantes, remplacées par des perpétuelles :

- 1° Suprême, du 22-11-46, Arentenare de 1.1% remboursement 754
- 2° Bachelier : du 28-11-47 " 2.000 " 1.333

Le conseil désigne M. M. Chartier, Guillemard, Pacary, Prieur, Van Pinon, Le Ferre, Bormier, Barber, Chaffiot, Savoy, Bouquet, Corbin, Pougéon, Lambertie, Cadot, Plant, Vegoux, Beignon, Leroux François, Bertrand Emile, Fodet, Bouvrain, Lambert, pour former la commission des impôts directs.

Le conseil décide d'allouer une subvention de 500 francs sur les dépenses imprévues, au Comité Exécutif pour le Monument du Souvenir à Combrègne.

M. le Maire donne connaissance de la circulaire préfectorale du 3-11-47 précisant les conditions de remboursement des frais exposés par les militaires à l'occasion du retour des corps des victimes de Guerres. Le tarif fixé est de 1.500 frs. pour la commune. Un crédit sera inscrit au budget de 1948.

Le conseil désigne M. M. Guillemard et Vincent, délégués titulaires, et M. M. Prieur et Leroux, délégués suppléants au Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chanton sollicitant la prise en charge par la commune de l'éclairage public de la partie du hamelet de la Croche sur la commune d'Ortauf. Le conseil ajourne cette demande jusqu'au moment où l'association syndicale aura fait le nécessaire pour la reconnaissance des votes par la commune.

Le conseil accepte les tarifs de la circulaire n° 9218, pour le tarif de présence duquel d'Incendie dans les salles de spectacles, à partir de la date d'approbation de la délibération :

- par séance pour les services, ne dépassant pas un quart = 120
- pour les services dépassant un quart = 150
- surveillance de nuit complète = 250

Le conseil fixe les taux suivants pour les frais de représentation du Maire et des adjoints à partir du 1^{er} Janvier 1948.

- Maire : 95.000 frs.
- 1^{er} Adjoint : 25.000 frs.
- 2^e Adjoint : 20.000 frs.

Pour la période du 1^{er} 11.47 au 31.12.47, les tarifs seront les mêmes que pour la municipalité précédente.

Le conseil décide l'adhésion de la commune à la Caisse Nationale des retraites de France.

Budget du Bureau de Bienfaisance

Remboursement des concessions

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 23.1.48

Commission des Impôts directs

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 19.1.48

Monument du Souvenir à Combrègne

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 23.1.48

Retour des Corps

Envoyé le 13 Juillet 48
Reçu le 16 Juillet 48

Syndicat de la Vallée de l'Yvette

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 28.1.48

Eclairage de la Croche

Service de Protection contre l'Incendie

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 27.1.48

Frais de fonctions du Maire et des Adjoint

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 21.1.48

Caisse de retraites du personnel

Envoyé le 19.1.48
Reçu le 22.1.48

sonnel communal, à partir de la date qui sera indiquée par le Conseil d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Taxe d'habitation

Le conseil décide le maintien des mêmes tarifs pour la taxe d'habitation, mais avec les abattements suivants pour charges de famille à partir du 1^{er} janvier 1948 - 10% du montant de la taxe pour 3 enfants - 1% en plus par enfant à partir du 4^e

~~non approuvée~~

Licences des débits de boissons

Le conseil décide de porter la taxe sur les licences des débits de boissons, à partir du 1^{er} janvier 1948, à 2.500^f, au lieu de 1.500^f, pour les licences restreintes, et à 5.000^f au lieu de 3.400^f pour les licences de plein exercice.

19. 1. 48
5. 2. 48

Taxe sur les spectacles

Le conseil décide d'appliquer le coefficient 2 pour la taxe sur les spectacles à partir du 1. 1. 48, soit :

- Theatres, cirques, Menageries 4%
- Maneges, tres forams, music-Hall 10%
- bals 15%
- Cinemas 5%

Reduction de 50% pour les sociétés et oeuvres de bienfaisance.

Reversement de 50% de cette taxe au Bureau de bienfaisance.

Tarifs des Places sur les Marchés

Le conseil décide les tarifs suivants pour les droits de place sur les marchés, à partir de la date d'approbation de la délibération.

- 1 table sur le marché couvert et sur le marché découvert 35^f -
- abonnement = 80^f par semaine pour trois marchés
- 1 mètre par terre, sans materiel 15^f -
- Voiture automobile ou attelée, au déchargement : 10 francs.

18. 1. 48
23. 1. 48

Tarifs des concessions au cimetière

Le conseil décide le tarif suivant pour les concessions dans le cimetière à partir de la date d'approbation de la délibération :

- 15 ans 4.000^f
- 30 ans 3.000^f
- 50 ans - 6.000^f - 100 ans - 8.000^f - perpétuelles = 12.000^f.

Envoyé le 19. 1. 48
Reçu le 20. 1. 48

Tarif des creusements de fosses

Considérant l'augmentation des traitements et des charges sociales, le conseil décide les tarifs suivants pour les creusements de fosses, à partir de la date d'approbation
fosse de 1^m 50 : 300^f - 2^m : 600^f - 2^m 50 : 900^f - 3^m : 1.200^f
enfants = 250^f, entrée au Caveau provisoire = 100 francs.

Envoyé le 15. 1. 48
Reçu le 30. 1. 48

Caveau provisoire

Le conseil fixe les tarifs suivants à partir du 1. 1. 48 :
10^f pour les quinze premiers jours.
5^f pour les jours suivants.

Envoyé le 16. 1. 48
Reçu le 30. 1. 48

Taxes d'inhumations et d'arrivées de Corps

Le conseil décide la création à partir de la date d'approbation de la délibération, d'une taxe d'eschimation de 300^f, par corps, et d'une taxe d'arrivée de corps de 300^f par corps.

Envoyé le 19. 1. 48
Reçu le 30. 1. 48

Usage du dépôt

Le conseil décide de porter de 200^f à 4.000^f, par an le tarif d'usage du dépôt par les sociétés de vidanges.

Eclairage Bures-Orsay

Le conseil décide de porter de 860 à 2.000^f, la redevance de la commune à Bures pour Eclairage du lotissement Bures-Orsay.

Supplément de traitement du personnel enseignant

Le conseil décide de porter le supplément de traitement du personnel enseignant à

Envoyé le 19. 2. 48
Reçu le 9. 2. 48

Séance du 15 Janvier 1948

2.500 frs par an, pour le directeur et la directrice et à 625 frs, pour la directrice de l'École Maternelle, à partir du 1 Janvier 1948

Le Conseil décide de porter de 12 à 25.000 frs par an, l'indemnité allouée à la sœur chargée de la surveillance de la crèche, à partir du 1 Janvier 1948

Le conseil décide de porter de 100 à 120 frs par marche, la valeur du registre des recettes, à partir du 1 Janvier 1948.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Amicale Scolaire d'Orsay sollicitant une subvention. Le conseil accepte la proposition de 2.000 frs la commission des finances par 17 voix contre 5, qui sont pour une augmentation.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Fanfare St Cecilia, sollicitant une subvention de 10.000 frs. Le Conseil décide de maintenir le taux de 5.000 frs.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la commission des finances, pour présenter le budget primitif de 1948.

celui-ci fait un exposé clair et précis de la situation qui indique que le budget a été établi après une étude très approfondie de la commission des finances, et qu'il est présenté en équilibre.

Les contributions directes sont en diminution pour l'aménagement des taxes indirectes et des rémunérations des services et pour le résultat résultant de la situation financière de 1947, qui permettent de réduire centimes pour insuffisance de revenus.

Le pourcentage des dépenses est reparti de la façon suivante :

- personnel, salaires et indemnités de toute nature, frais de représentation, enrégistrement 50%
- dépenses de fonctionnement des services 5%
- dépenses de matériel 39%

Après avoir entendu la lecture des Chapitres du budget en recettes et en dépenses, le conseil vote à l'unanimité des membres présents, le budget de 1948, tel qu'il est présenté par la commission des finances.

M. le Maire félicite la commission des finances pour le travail qu'elle a fourni dans l'élaboration du budget et remercie particulièrement M. Lambertie de son aide et de ses excellents conseils.

Indemnité à la sœur de la Crèche
15.1.48
6.2
Regisseur du Marché
19.1.48
13.2
Amicale Scolaire d'Orsay

Fanfare St Cecilia

Budget primitif de 1948

Marys la...
18...
19...

ORSAY - BUDGET 1948 -		valeur du centime		
				en 1947 : 1.072.944
				en 1948 : 1.128.444
RECETTES : SECTION ORDINAIRE		1946	1947	1948
5	cent. ord. contrib. fonc. et mob.	4.592	4.586	4.506
8	" contrib. des patentes	1.304	1.256	1.806
5	" chemins vicinaux	5.396	5.371	5.837
3	" chemins vicinaux	3.242	3.223	3.502
3	" chemins ruraux	3.242	3.223	3.502
20	" syndicats de communes		5.371	23.000
930	" insuffisance de revenus	877.167	966.870	900.000
				1085.710
<u>taxes et autres impositions directes</u>				
	taxe sur revenu net propriétés non-baties		11.500	65.000
	taxe habitation d'après valeur locative	368.894	355.000	490.000
	taxe sur les chiens	39.557	30.000	42.000
	taxe sur instruments de musique	1.976	1.500	1.500
	taxe vicinale	260.582	1.072.944	1.072.944
	taxe sur les domestiques	22.562	25.000	20.000
				1.691.444

taxes et impositions indirectes

taxe sur les locaux loués en garnis		15.000	15.000	
taxe sur chauf. et Eclair. par élecyr.	77.250	150.000	200.000	
taxe sur les spectacles	20.798	50.000	50.000	
taxe sur licences débits de boissons	67.050	125.000	210.000	
taxe additionnelle aux transactions	1.193.263	2.000.000	2.000.000	
taxe additionnelle droits e. regis.		150.000	100.000	2.575.000
			118.173	2.593.173

Rémunération divers services rendus

Expéditions actes Etat civil	2.395	1.000	3.000	
droits de légalisations signatures	5.385	12.000	7.000	
indemnités pour salle de la Mairie		2.000	2.000	
droits de places sur le marché	273.017	700.000	1.000.000	
taxe de visite des viandes	17.221	25.000	35.000	
services payés pour pompiers	3.650	10.000	15.000	
part commune, concessions cimetière	56.500	100.000	150.000	
creusements de fosses		35.000	60.000	
droits caveau provisoire	6.465	5.000	7.000	
service extérieur pompes funèbres	56.980	25.000	40.000	
droits d'exhumations			10.000	
taxe d'arrivées de corps			10.000	1.339.000

produit des concessions

Sté Lyonnaise des eaux	209.572	250.000	400.000	
Electricité de France	17.712	15.000	20.000	420.000

Revenus ordinaires du patrimoine

Rentes sur l'Etat	2.585	3.600	3.600	
Rentes sur particuliers	449	449	449	
Loyer de propriétés communales	4.752	5.000	15.000	
revenus legs à affectation spéciale	6.157	6.000	6.915	
Excédent du revenu d'hospice	2.396	2.396	2.396	
Usage du dépôtair	3.250	1.000	5.000	
produit de la crèche	22.140	35.000	60.000	93.360

Aide financière des autres collectivités

Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général :				
1° - d'après le nombre d'habitants	182.270	122.970	223.166	
2° - suivant le nombre d'élèves		57.900	123.400	
subvention Etat dépenses ravitaillem.	29.076	102.000	188.000	
subvention automatique		142	150	
Subvention Eclairage commune de Bures		860	2.000	
Subvention Etat service incendie		900	900	
indemnités assurances sociales	684	800	684	
remboursement de frais d'études	13.140	14.000	20.000	
subvention spéciale d'équilibre	453.268	769.792	637.400	619.121
majoration de subvention		153.712	194.000	
subvention pour obèques des victimes de guerres			30.000	1.301.339
				1.299.731

recettes ordinaires diverses

frais audiences foraines	1.575	1.575	4.800	
indemnité secrétariat administratif	158	200	200	
ventes objets divers	25	1.000	15.000	
repas réchauffés à la cantine	1.587	250	2.000	22.000

Total des recettes ordinaires 8.588.571

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

4 cent emprunt de 23.405	- place publique	4.112
" " 800.000	- Fau	48.314
" " 65.000	- rue Boursier	3.929
" " 750.000	- Ecoles	45.294
" " 221.975	- Logements	13.382
" " 1.350.000	- Eau	72.802
" " 2.800	- Sallemouille	1.074
" " 60.000	- Ecoles provisoires	3.882
" " 486.410	- Marché, voirie	28.358
" " 50.414	- " "	3.570
" " 250.000	- Usine élévatoire	6.107
" " 500.000	- travaux entretien	60.862
" " 500.000	- achat d'un camion	60.862
" " 393.449	- rivière Yvette	22.202

total 374.550

centimes

Séance du 16 Janvier 1948

	constatées en 1946	prévues en 1947	proposées en 1948	total
<u>Administration - personnel</u>				
1-traitement Secrétaire Mairie	120.588	214.000	270.000	
2-agents services administratifs	199.679	250.000	310.000	
4-agents services rationnement	284.156	365.000	350.000	
5 - contribution spéciale	46.091	60.000	50.000	
6 - assurances sociales	138.208	180.000	165.000	
7 - habillement appariteurs, etc.	1.450	10.000	5.000	
8 - assurances accidents travail	52.259	45.000	35.000	
9 - allocations familiales	32.205	40.000	45.000	
10 - Caisse de retraites			50.000	
12- allocation au receveur	925	925	2.775	
13- fonds national compensation	52.526	60.000	85.000	
14- Recensement par le contrôleur	2.869	3.000	3.000	
15 -Allocation au porteur de dépêch.	3.300	12.000	12.000	
16-indemnité caissier caisse Epargne	500	500	500	1.383,25
<u>Administration générale -matériel</u>				
1- frais de bureau Mairie	21.132	25.000	25.000	
2 - conservation des archives ...		1.000	1.000	
3-frais timbres et enregistrement	1.000	3.075	4.000	
4- abonnements diverses publicat.	1.718	1.800	2.000	
5-frais perception taxes commun.	12.369	20.000	20.000	
6-imprimés à la charge des communes	1.400	1.400	3.000	
7 - frais de téléphone	7.773	15.000	25.000	
8 -abonnement Journal Officiel	940	1.200	1.200	
<u>Justice</u>				
3 - Audiences foraines (indemnités)	3.200	10.000	10.000	10.000
<u>Police, personnel et matériel</u>				
2 - contingent communal police Etat	12.297	12.297	15.600	15.600
<u>Sécurité, personnel et matériel</u>				
1 - subvention sapeurs pompiers ?...	1.800	1.800	1.800	
2 - indemnités pour services payés	8.914	15.000	30.000	
3 - assur. accidents sapeurs pomp.	1.768	6.000	6.000	
7 -contingent service départemental ..			2.600	
8 - entretien matériel incendie	56.720	35.000	30.000	
9 - entretien local des pompes	3.073	10.000	5.000	
10-frais bureau, habillement	11.244	105.000	30.000	
11-assurance matériel	2.000	2.000	3.000	
12- bouches incendie	50.963	10.000	5.000	
14-installation de la sirène			10.000	123.400
<u>Salubrité - santé</u>				
2 - salaire fossoyeur et garde cimeti.	106.257	150.000	200.000	
4 - frais obsèques victimes guerres			30.000	
6 - entretien du cimetière	9.058	40.000	40.000	
10-entretien branchements d'eau	3.983	5.000	5.000	
11- entretien canalisations égouts		3.000	3.000	1.613,25
14- contingent protection santé pub.	8.655	7.000	20.000	4.515,25
15- dispensaires antituberculeux	10.436	11.000	11.000	309.000
<u>Voirie - personnel</u>				
1 - personnel voirie urbaine	708.338	1082.000	1250.000	
2 -assurances sociales d°	92.432	142.000	120.000	
3 - contribution spéciale	30.611	50.000	50.000	
4 - allocations familiales	88.606	45.000	200.000	
5 - assurances accident du travail			25.000	
6 - caisse de retraite du personnel ..			50.000	
7 - agents de la voirie vicinale	71.928	176.000	142.000	
8 - assurances sociales	15.605	12.000	20.000	
9 - contribution spéciale		4.000	6.000	
10- Caisse de retraite - vicinal			10.000	
11 - assurance accident			2.432	1.875,45
<u>voirie - matériel</u>				
1 - entretien des rues, places	498.530	728.000	500.000	
2 - Eclairage public	102.293	100.000	200.000	
5 - assurance matériel automobile			25.000	
8 - frais entretien du matériel d°			100.000	
9 - enlèvement des boues par entrepren.	99.000	132.000	100.000	
11-entretien chemins vicinaux	17.058	598.169	530.000	
14 - contribution fonds commun	80.294	358.648	357.648	
13 - frais gestion service vicinal ...	3.767	23.133	14.203	
22 - frais gestion service urbain ...	13.758	50.000	40.000	1.866,65

Abattoirs - halles - marchés : personnel

2 - personnel inspection sanitaire	7.614	23.400	23.400	
3 - salaire préposé recette du marché	11.000	15.000	20.000	43.400

Abattoirs, halles - marchés - matériel

I - entretien du marché	19.759	25.000	30.000	30.000
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------

propriétés communales - personnel et matériel

1 - honoraires architectes, géomètres	77.862	60.000	80.000	
2 - traitement personnel des bâtiments	64.004	95.000	130.000	
4 - entretien bâtiments communaux	129.825	125.000	260.000	
6 - assurance bâtiments communaux	2.437	5.000	20.000	
10 - impôts et contributions	10.921	12.000	20.000	
11 - remontage, entretien des horloges	4.292	5.000	5.000	
12 - chauffage, éclairage, bâtiments	59.925	80.000	150.000	
13 - entretien boîtes aux lettres	160	160	160	
14 - consommation eau bâtiments, bornes	36.345	100.000	120.000	

840.160

Enseignement - personnel - matériel

1 - indemnités logement instituteurs	627548	75.000	90.000	
2 - supplément traitement personnel ens.	4.000	6.500	5.625	6.548.518
3 - traitement femme et homme service	133.181	185.000	260.000	
4 - traitement professeurs cours compl.	36.116	50.000	50.000	
25 - entretien Ecoles publiques	93.224	150.000	280.000	
26 - fournitures scolaires	50.426	110.000	120.000	
27 - chauffage des Ecoles	120.201	220.000	250.000	
28 - éclairage des Ecoles	14.071	15.000	5.000	
29 - entretien mobilier scolaire		3.000	5.000	
30 - acquisition livres de prix	14.023	60.000	55.000	
31 - assurance bâtiments scolaires	344	1.000	1.500	
32 - achat livres bibliothèque scolaire ...		2.000	3.000	
35 - Abris de Noël, Ecole Maternelle	600	600	1.000	
41 - bourses diverses d'études		1.000	1.000	1.122.125
37 - installation classes à Mondétour ...			50.000	1.000.725

Education physique, sport, matériel

1 - Aménagement terrain de jeux	1.800	46.000	50.000	
2 - Acquisition matériel de sport		15.000	15.000	
3 - location d'une salle culture physique			25.000	
4 - prix et récompenses sportives			5.000	95.000

assistance, personnel, matériel

1 - traitement assistante scolaire	21.966	40.000	60.000	
2 - entretien du matériel		1.000	1.000	
3 - achat produits pharmaceutiques	1.910	2.000	3.000	
4 - frais de bureau, imprimés	68	2.000	2.000	
9 - traitement personnel crèche - soeur f. service ...	72.624	110.000	125.000	
10 - entretien du matériel	1.507	12.000	20.000	
11 - achat de produits divers	13.552	45.000	50.000	
12 - Chauffage et Eclairage	9.913	10.000	12.000	
47 - livrets caisse d'Epargne	1.000	1.000	1.000	
50 - reversement au bureau bienfaisance 1/2taxe sur les spectacles	20/798	25.000	25.000	
61 - inhumations indigents		2.000	2.000	326.000

Subventions et Oeuvres

1 - Subvention caisse des Ecoles	10.000	100.000	100.000	
2 - sociétés locales :				
Secours mutuels	6.000	10.000	10.000	
Société de pêche	300	300	300	
Sté d'Horticulture	500	1.000	1.000	
Fanfare Ste-Cécile	3.000	5.000	5.000	
4 - sociétés sportives :				
Club Athlétique d'Orsay	2.000	10.000	10.000	
Amicale scolaire d'Orsay		2.000	2.000	128.300

dépenses ordinaires diverses

5 - fêtes locales	66.132	125.000	125.000	
8 - indemnités fonctions du Maire	27.000	96.000	96.000	
9 - d° adjoints	45.000	45.000	45.000	

séance du 15 Janvier 1949

II-subvention canalisation eau			10.000	
I2-assurance accident maires et adjoints dans l'exercice de leurs fonctions			2.000	
I3-frais controle gas, électricité	510	600	600	
I4-branchement électrique marché			29.000	
I5-dépenses syndicat de communes	4.213	7.000	23.000	
I6-aménagement Eclairage public			20.000	
I7-emploi revenus dons et legs	5.990	6.915	6.915	
I9-reversement indemnité des A.S	684	684	684	
20-reversement indemnité secrétariat administratif	156	200	200	
21-indemnité bicyclette agents communaux			2.400	

dépenses imprévues

total des dépenses ordinaires

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

2° annuité emprunt de	23.405	-place publique	4.112
I8° "	800.000	- Eau	48.314
I8° "	65.000	- rue Boursier	3.929
I7° "	750.000	- Ecoles	45.294
I6° "	221.975	- logements	13.382
I2° "	1.750.000	- Eau	72.802
2I° "	2.800	- Sallempuille	1.074
I0° "	60.000	- Ecoles prov.	3.882
2° "	486.410	- marché, voirie	28.358
2° "	50.414	- d°	3.370
6° "	250.000	- usine élévat.	6.107
2° "	500.000	- travaux entretien	60.862
2° "	500.000	- Achat d'un camion	60.862
2° "	395.449	- rivière Yvette	22.202

total des dépenses extraordinaires 374.550

dépenses ordinaires	8.471.320
dépenses extraordinaires	374.550
total des dépenses	8.845.870

Affaire boulangerie Gallas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Après l'expédition des affaires courantes, le Conseil Municipal, en tenant compte : que la fermeture de la boulangerie Gallas a pour effet de gêner l'avitaillement d'une partie de la population, que M. Gallas ne s'est pas livré au trafic illicite de la vente du pain, qu'il s'est toujours efforcé au cours de la période d'occupation de rendre service à la population, que son attitude a toujours été très correcte, qu'il est père d'une famille de 4 enfants mineurs.

Il est l'unanimité émet le vœu que la mesure de fermeture prise à l'encontre de M. Gallas, soit examinée à nouveau en considérant les motifs sus-cités, et qu'une mesure de bienveillance intervienne en faveur de M. Gallas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.

(Signatures)

Auguste
 Vincent
 Lemaire
 Gallas
 Bati
 Mandry

Seances du 14 Mars 1948 et 25 Mars 1948

Election de la Rosiere

Le quatorze Mars mil neuf cent quarante huit, onze heures, le conseil Municipal s'est reuni a la Mairie d'Usay, sous la presidence de M. Barri, Maire.

Etaient presents = M. M. Barri, Maire, Degouf, Guillemard, adjoints, Cogniat Lambertie, Davouf, Lamiat, Leroux, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Chaffiot, Fossy, Guaydier, Maurey, Vincent, Berthiot, Riart, Lemoine

absents = M. M. Andlauer, Chasseray.

Le conseil etant compose comme il est dit ci-dessus, et assiste des personnes notables qui, convoques le 11 Mars 1948, ont repondu a l'appel de leur nom:

M. M. Cadot, Senault, Bertrand Emile, Labonne, Fabre, Pinon, Dupre, Jallerat, Colin, Taudron.

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Duchange relatif a l'election de la Rosiere et de la liste d'inscription, comprenant une seule candidate; inscrite le 11 Mars:

Mademoiselle Fernande Duveau, née le 26 sept 1931 a Serel. Moutiel (Eure et Louv) domiciliée chez ses parents, 3 avenue du M^r Fock, depuis le 21 Juin 1945 placée comme gouvernante chez M. le Dr Schuster, 45 rue du Parc a Usay avec un salaire de 4.000 frs par mois, logée et nourrie. Les parents sont jardiniers famille de 3 enfants de 25, 24 et 16 ans.

~~Il est propose en outre a bulletin secret que donne les résultats suivants~~

M. le Maire informe le conseil qu'il serait huerable de ne pas proceder aujour d'hui a l'election de la Rosiere, attendu que ~~aucune~~ candidate ne s'est fait inscrire dans les delais impartis, Mlle Duveau, ne s'etant presentee que le 14 Mars, et demande aux notables d'accuser le conseil du derangement inutile qui leur a été occasionné,

Le conseil est d'avis d'ouvrir un nouveau delai d'inscription, jusqu'au 22 Mars inclus, l'election aura lieu le Jeudi 25 Mars.

Etant donne les circonstances economiques actuelles; le conseil considere que la dotation de la Rosiere, qui est de 2.250 frs, est insuffisante, et decide d'allouer pour 1948, une somme de 10.000 frs, en plus a prendre au budget des fetes.

Sont signes les membres presents.

2^e Seance du 25 Mars 1948 =

Etaient presents = M. M. Barri, Maire, Degouf, Guillemard, adjoints, Cogniat Lambertie, Davouf, Lamiat, Andlauer, Leroux, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Chaffiot, Fossy, Guaydier, Maurey, Vincent, Riart, Lemoine

16 Mars 1948
20 Mars 1948

Leance du 14 et 25 Mars 1948

absents excusés: M. M. Berthot, Chasserouf

Votables ayant répondu à l'appel de leur nom: M. M. Cadot, Labonne, Albert, Fabre, Dupré, Jallerat, Pinon, Taudron, Colin, Chevreaux
Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Anchange, relatives à l'élection de la Rosière et de la liste d'inscription comprenant huit noms:

- 1° M^{lle} Duveau Fernande, née le 26.9.1931, 45 rue du Parc
- 2° " Savory Odette, 18/9/31 8 rue de la Sacaterie
- 3° " Lambert Henriette 18/11/30 14 av St Laurent
- 4° " Guerin Hugnette 14/2/26 5 rue Louis Scocard
- 5° " Haddi Marguerite 20/8/31 6 rue Verrier
- 6° " Neulas Denise 27/4/29 36 rue de Chartres
- 7° " Gaspard Colette 3/4/27 av. des Perrots
- 8° " Couderc Denise 25/9/28 rue Florian

Il est procédé au vote à Bulletins secrets qui donne les résultats suivants:

Sujets :	Majorité = 15		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
M ^{lle} Duveau	1	-	-
Savory	1	-	-
Lambert	6	6	-
Guerin	3	-	-
Haddi	1	-	-
Neulas	5	5	-
Gaspard	10 voix	17	-
Couderc	2	3	-

3^{ème} tour Total = 31
Majorité absolue = 16

M^{lle} Gaspard Colette ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamée Rosière 1948.

La fête de couronnement est fixée au 9 Mai 1948.

Ont signé les Membres présents:

(List of signatures)
 M. M. Berthot, Chasserouf, Cadot, Labonne, Albert, Fabre, Dupré, Jallerat, Pinon, Taudron, Colin, Chevreaux, Duveau, Savory, Lambert, Guerin, Haddi, Neulas, Gaspard, Couderc, ...
 (Signatures in blue ink: Savory, Lambert, Guerin, Haddi, Neulas, Gaspard, Couderc, ...)

Séance du 11 Mars 1948

Le quatorze Mars mil neuf cent quarante huit, neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bauré, Maire.

Étaient présents: M. M. Bauré, Maire, Veyaux, Guillemard, adjoints, Cogniat, Lamberte, Davouf, Laurent, Leroux, Galland, Barber, Blot, M^{me} Lemoine, M. M. Chaffiot, Fosse, Guayfader, Maures, Vincent, Riand, Lemoine, absents - M. M. Anilauer et Chatterauf.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Chaffiot, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lamberte pour présenter le rapport de la commission des Finances.

Location d'une salle d'Education Physique

M. Lamberte fait connaître que la commission est d'accord pour la location de la Salle Paroissiale pour la pratique de l'Education Physique et demande à M. Chaffiot d'exposer les démarches de la Commission des Sports à ce sujet.

L'usage de la Salle a été proposé aux Présidents des Sociétés Sportives de la commune. M. Meunier, directeur de l'Amicale Scolaire d'Orsay a déclaré qu'il n'est pour lui que d'un intérêt secondaire, les élèves Post-Scolaires, préfèrent la fréquentation de l'école qui leur rappelle le souvenir de leurs camarades. Il est d'avis que la Salle Paroissiale serait, de par son nom même, un obstacle pour certains et il decline l'offre qui lui est faite.

M. Herard, Président du Club Athlétique d'Orsay, accepte la proposition pour deux soirs par semaine.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'offre faite par la Société Amicale de la Salle Paroissiale de mettre la salle à la disposition de la commune deux jours par semaine de 20^h30 à 23^h30 pour la Pratique de l'Education Physique.

Les jours d'occupation sont fixés au Mardi (à titre provisoire) et au Vendredi de chaque semaine.

Les dépendances de la Salle, la scène, et les caudilles seront exclues du droit d'occupation.

À titre d'indemnité, en couverture de toutes les charges de fonctionnement de la salle, la commune paiera une somme mensuelle de 1.500 frs.

L'accord intervenu entre la commune et la Société Amicale sus citée sera fait pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} Avril 1948, renouvelable par tacite reconduction, sauf préavis de 3 mois de l'une ou l'autre partie.

Le conseil autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et d'établir sous forme d'arrêté municipal, un règlement pour l'occupation de la Salle.

Prix de l'Eau

Il est donné lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux, du 25.2.48 proposant une augmentation du prix de vente du m³ d'eau. Le Conseil renvoie cette question à la commission des Eaux.

17 Mars 48
8 avril 48

Carifs des Pompes funebres

16 Mars
19 Mars

H
H

Il est donne lecture des lettres des Pompes Funebres Generales, des 16 et 17 janvier, la premiere demandant l'accord du Conseil Municipal pour l'application de l'arrete Prefectoral du 3-12-47, autorisant une majoration de 3,75 % des prix de 1939, la seconde informant le Conseil d'une surtaxe provisoire de 25 %

Le Conseil est d'accord pour l'application de ces majorations.

M. Galland propose de mettre les St^s des Pompes Funebres Generales en concurrence avec d'autres Societes similaires. Cette possibilite sera etudiee par la commission des Finances.

Carif des Porteurs.

16 Mars
19 Mars

H
H

M. le Maire donne lecture d'une demande des porteurs pour l'augmentation de la vacation qui leur est allouee et qui est de 115 frs. depuis octobre. Le conseil est d'accord pour fixer le taux de 180 frs, a partir de l'autorisation de la deliberation.

Eclairage public

Le conseil accepte la proposition de la commission des finances, d'allouer une indemnite de 7,50 par nuit, du 1^{er} octobre au 31 decembre et de 10 frs par nuit a partir du 1^{er} janvier aux personnes qui ont une lampe d'eclairage public.

Assurance responsabilite civile des sapeurs pompiers

Le conseil autorise M. le Maire a signer un avenant d'augmentation de la police d'assurance de la Federation Nationale des Sapeurs Pompiers Francais sur la responsabilite civile des communes et des sapeurs pompiers.

Association des deportees du travail

Il est donne lecture d'une demande de la Section des Deportees du travail pour une subvention communale. Le conseil renvoie l'etude de cette question au moment de l'adoption du budget supplementaire.

Demande de bourse d'etudes

Le conseil decide d'allouer une bourse de 500 frs a l'enfant Lesoff Michel, qui poursuit ses etudes au College Jules Ferry.

Subventions diverses

Il est donne lecture de differentes demandes de subventions, 1^o Syndicats des Cheminots de Hallue - Laucourt pour l'orphelinat, 2^o Caisse des Secours des tables du Criser, 3^o Federation Nationale de lutte antituberculeuse.

Le conseil decide a l'unanimité de ne pas donner suite a ces demandes, considerant que la Securite Sociale financiere pour les besoins de l'Economie Nationale, des sommes importantes qui doivent precisement servir a doter les orphelinats, etablissements charitables et hospitaliers et que il ne s'agit pas d'une depense d'interet communal.

Le conseil ne donne egalement pas suite a une demande de subvention pour l'entretien du Monument a la Memoire des Enfermes de Fresnes, victimes de la Barbarie Nazie et aux Soldats de l'Armee Leclerc, estimant que s'il est le necessaire sera fait sur le plan communal.

Aide aux Populations sinistrees des departements de l'Est

Envoye le 15. 3 1948
Requ le 22. Juin 1948

Le conseil prend acte que la collecte faite dans la commune pour l'aide aux populations sinistrees des departements de l'Est a produit 18.150 frs, incluant notamment des dons en nature qui ont ete portes a Versailles par M. le Maire et vote une subvention de 1.000 frs, qui sera prise sur les depenses imprévues.

Enlevement des ordures

Envoye le 16. 3 1948
Requ le 28. 3 40

Le conseil accepte a l'unanimité la proposition de M. Benoit, pour assurer l'enlevement des ordures menageres, pour le prix de 15.000 frs par an.

à partir du 1^{er} janvier 1948 et autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention en cours.

Vacations du Commissaire

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Commissaire de Police de Talaiseau demandant l'augmentation du taux des vacations funéraires qui est de 25 frs depuis 1937 et propose, vu les bons rapports entretenus avec ce fonctionnaire, de fixer ce taux aux environs de cent francs.

M. Lambert expose son point de vue, c'est à dire qu'il n'est pas partisan d'accorder cette augmentation, le tarif des vacations ayant toujours fait l'objet d'un arrêté interministériel, ce n'est pas à la commune de préjuger de la décision du Ministre; mais au Syndicat des commissaires de Police d'entreprendre des démarches pour que cette décision intervienne rapidement.

Le Conseil Municipal refuse la demande et déclare qu'il se conformera à l'application des taux qui seront fixés.

Bornes fontaines

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Berthiot, signalant l'abus qui est fait de certaines bornes fontaines.

Le Conseil charge M. le Maire de prendre des mesures pour éviter le gaspillage, tel que le réglage du débit.

Caxe d'habitation

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 10/2/48, informant la commune des dispositions de l'ordonnance du 3/11/44, qui ne permettent pas d'emulager les réductions pour charges de famille, déduites à la séance du 15.1.48, un abattement à la base de 400 frs, par personne à charge, étant déjà appliqué.

Le Conseil renvoie cette affaire devant la commission des finances pour qu'elle étudie l'aménagement des dégrèvements pour charges de famille.

Location de la Prairie des Hés

M. le Maire informe le Conseil que M. Leroy, locataire principal des terrains de culture de la Prairie des Hés, a décidé de sous-louer à l'Hôpital (troué) un hectare de terre au prix de 5.000 frs. Le Conseil, considérant que le terrain a été loué pour une durée de 3, 6 ou 9 années, à la volonté rétroactive, qui ont

Envoyé le 16 Mars 1948

Reçu le 3 Avril 1948

commencé à courir le 11 Nov. 1946, et que l'hôpital a un besoin certain de ces terres, autorise M. Leroy à faire bail seulement pour la période restant à courir jusqu'à la fin des 3 premières années, se réservant de résilier immédiatement le contrat avec M. Leroy pour louer directement à l'hôpital

Société Publicorbeil

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Publicorbeil, proposant de verser à 500 frs, pour la redevance des corbeilles publiques installées dans la commune par cette Société, pour la période de 1938 à 1947. Le Conseil accepte à l'unanimité et décide d'admettre en non valeur une somme de 1.000 frs, sur le bulletin de recettes de 1.500 frs, établi le 11.11.47.

Envoyé le 14 Mars 1948

Reçu le 19 Mars 1948

Le conseil prend acte de l'offre de la Société, de payer de 10 à 50 frs la redevance par corbeille à partir de la reprise de l'exploitation et autorise M. le Maire à signer un avenant au contrat.

Protestation de la Commune Terreries - le Buisson

M. le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de Terreries le Buisson, protestant contre l'installation de bancs d'essais pour moteurs sur son territoire. Le conseil décide de s'associer à cette protestation, mais il s'élève

également contre le principe de ces installations dans les vallées de la Seine et de Chevreuse, qui sont des zones résidentielles, sans que la Préfecture ait consultée au point de vue du plan d'aménagement de la région parisienne et sans solliciter l'autorisation des communes.

Place du General Leclerc

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union Amicale des Commerçants d'Orsay, demandant de donner le nom du General Leclerc à une voie publique de la commune. Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la question, la délibération du Conseil décidant de donner à la Place de la Haute, le nom du General Leclerc, ayant été approuvée par la Commission des fêtes sites.

Par contre le Conseil admet la suggestion de rappeler pendant un certain temps le nom ancien des rues de baptisées.

Dotation de la Rotonde

M. Lucey propose d'augmenter la dotation de la Rotonde. Le Conseil décide de reporter cette question lors de l'Assemblée convoquée pour l'élaboration de la Rotonde.

Cours d'adultes

M. le Dr Lannou propose l'organisation de cours d'adultes pour permettre aux jeunes qui n'ont pu avoir le certificat d'études pour des raisons de santé ou autres, de passer cet examen qui est souvent indispensable pour postuler dans certaines situations.

Le Conseil charge M. le Maire de prendre des renseignements à l'Inspection d'Académie pour mettre ces cours en pratique.

Vacations des Sapeurs pompiers

M. le Maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet en date du 21.3.48, relevant les tarifs des indemnités horaires allouées aux sapeurs pompiers non professionnels, en cas d'intervention, c'est à dire, en 1^{re} zone

1 ^{re} catégorie - sapeurs et sapeurs	:	53.30
2 ^e " " sous-officiers et mécaniciens	:	73.75
3 ^e " " officiers	:	81.60

Le Conseil accepte ces tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

(Signatures)

~~M. Lucey~~ ~~M. Lucey~~ ~~M. Lucey~~ ~~M. Lucey~~

~~L. Lucey~~ ~~L. Lucey~~ ~~L. Lucey~~ ~~L. Lucey~~

~~P. J. Grandje~~ ~~P. J. Grandje~~ ~~P. J. Grandje~~ ~~P. J. Grandje~~

Sur dix huit june mil neuf cent quarante huit, convocation du Conseil Municipal pour le vingt quatre june mil neuf cent quarante huit à vingt et une heures à l'Hôtel de Ville d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
(Signature)

